Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260306-2026_01_06-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE KERLOUAN

D N°6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six

Le six mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian COLLIOU, Maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice

Catherine LAMOUR a été désigné secrétaire de séance.

Date de Convocation	Date d'Affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
27.02.2026	09.03.2026	18	18	18

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET GENERAL DE LA COMUNE

Suite à l'approbation du CFU, il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice au budget primitif de l'exercice suivant.
Il sera donc demandé au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2025 du budget général de la Commune.
Le CFU fait apparaître un excédent de fonctionnement : 442 382.52 €.
Il sera proposé d'affecter cet excédent de fonctionnement comme suit :

RÉSULTAT de l'EXERCICE : EXCÉDENT	442 382.52 €
A) EXCÉDENT au 31/12/2025 . Exécution du virement à la section d'investissement . Affectation complémentaire en réserves (1068) . Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	 442 382.52 €
B) **DÉFICIT au 31/12/20__** Déficit à reporter	

Le Maire
Christian COLLIOU

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260306-2026_01_06-DE

